

En ces temps de violences perpétrées au nom de Dieu, l'action de Pinḥas, petit-fils du grand prêtre Aaron, ne peut que nous interpeller, même si elle fut salutaire puisqu'elle mit fin à l'épidémie qui décima vingt-quatre mille Hébreux. Ce fléau était le châtement de Dieu pour la débauche et l'idolâtrie auxquelles une partie du peuple se livra (Nombres 25, 1-9).

La tradition orale, comme elle le fait systématiquement, pare à la tentation fondamentaliste qui guette le lecteur désireux de s'emparer de ce récit pour s'en inspirer.

Voici ce que dit le Talmud, cité par le rabbin Elie Munk (1900-1981), au sujet du double meurtre commis par Pinḥas : « Que vit-il ? Rav répond : « Il (Pinḥas) vit l'incident (Zimri s'avancant accompagné de la Madianite, devant Moïse et toute l'assemblée) et il se souvint de la règle à appliquer. Il dit alors à Moïse : « Mon oncle, tu m'as enseigné lorsque tu es descendu du Mont Sināï ; que les zélateurs doivent abattre celui qui s'accouple à une Araméenne ». Moïse répondit : « Celui qui écrit une lettre doit en être l'exécuteur (...) Rabbi Hiskia explique : « Lorsque quelqu'un vient demander, on ne lui enseigne pas cela » : on ne lui enseigne pas qu'il a le droit de tuer un homme pour ce motif ; « il ose seulement le faire sous le coup de l'indignation sacrée, mais non après mûre réflexion. » Bien plus, si Pinḥas avait tué Zimri après son retrait, il aurait mérité la mort, car ce n'est qu'au moment du péché qu'on a le droit d'abattre le coupable. Et si Zimri s'était retourné et avait abattu Pinḥas, il n'aurait pas subi la peine capitale car Pinḥas était alors considéré comme agresseur¹ (...) ».

Au Livre des Psaumes (106, 30), on parle de Pinḥas en disant : « Pinḥas se leva pour *faire justice*, et le fléau cessa de sévir. » Il n'est pas dit *vayitpallel* qui signifierait « il pria », mais *vaiḥfallel*, qui veut dire « il fit justice. » Cela nous enseigne qu'il fit justice avec le Seigneur. « À cause de ces deux-là, 24000 hommes meurent ! » Les anges du Service voulaient l'abattre pour ces paroles (...) Ainsi Pinḥas était aimé de l'Éternel, mais il avait chez les hommes bien des ennemis qui auraient voulu le mettre en anathème, si l'Esprit Saint ne s'était répandu sur lui. D'autres adversaires lui reprochaient d'avoir agi sans l'approbation des Sages (Talmud de Jérusalem, 9, 7). Mais comment définir le zélateur ? Il faut savoir qu'en principe on ne doit pas présenter au Beth-Din (« tribunal rabbinique ») un cas qui appartienne au ressort de la vengeance de Dieu, car le tribunal humain ne peut donner l'ordre de l'abattre (Talmud de Jérusalem Yoma 8, 5). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il se trouve que les grands représentants de la Torah gardent le silence en pareille circonstance (...) Et pourtant l'action du zélateur n'est pas spécialement appréciée. Nos Maîtres ont enseigné que Pinḥas c'est le prophète Elie. Or, celui-ci est associé en Israël à toutes les cérémonies de circoncision, pour pouvoir constater, à ces occasions, que les Juifs ne sont pas du tout ce qu'il croyait. Il est bien, certes, d'être un zélateur pour soi-même, mais pour le bien public il faut s'imprégner d'amour pour chaque israélite. C'est le rôle qu'Elie assumera à la fin des temps comme précurseur du Messie, en rapprochant les cœurs des enfants de ceux de leurs parents (...) Si c'est seulement à la fin des jours qu'il sera ordonné aux zélateurs d'instituer la paix parfaite, ceci est à attribuer à la nature de leur action. Ils se manifestent, en général, par un acte de violence et, reconnus par Dieu, ils sont rejetés par les hommes ; aussi leur paix est-elle une « paix brisée ». Ainsi au verset 12 (du chapitre 25 des Nombres), le vav de *shalom* est brisé (...) Le terme *lakhen* (« c'est pourquoi », au verset 12) sous-entend régulièrement un serment fait à l'appui de ce qu'on veut dire (voir Exode 11, 6). Ici aussi, il y eut un serment, pour engager Pinḥas à régler dorénavant de tels conflits par la méthode pacifique² ».

¹ Talmud de Babylone, traité Sanhédrin, p. 82 folio a.

² Elie Munk, *La voix de la Torah, Commentaire du Pentateuque, Les Nombres*, Édition de la fondation Samuel et Odette Levy, Paris, 2007, p. 264.